

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS
SOCIALES
BUREAU RH-1C
64/70, allée de Bercy - Teledoc 824
75574 PARIS cedex 12

Paris, le 15 octobre 2013

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur Général,
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des Finances Publiques,
Mmes et MM. les Directeurs des directions et
services à compétence nationale ou spécialisés

Affaire suivie par Nathalie METZ

nathalie.metz@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 00 88 ☎ 01 53 18 95 32

bureau.rh1c-servicescentraux.contractuels@dgfip.finances.gouv.fr

Référence : RH-1C/2013/10/5720

Circulaire
Instruction
Note de service

Objet : Appel à candidatures pour les services centraux et structures assimilées au titre de l'année 2014 destinés aux agents de catégorie A (inspecteurs), B et C (filiales fiscale et gestion publique).

Service(s) concerné(s) : Services RH.

Calendrier : Les dossiers de candidatures devront parvenir, **par la voie hiérarchique**, à la direction générale (bureau RH-1C) le **12 novembre 2013** au plus tard.

Résumé :

La présente note précise les conditions et les aptitudes requises pour postuler un emploi dans les services centraux et structures assimilées ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette procédure de recrutement.

Le dossier de candidature à utiliser pour intégrer le vivier DG est disponible en ligne sur ULYSSE dans l'espace : Les agents > Offres d'emploi - <http://ulyссе.dgfip/metier/offres-demploi>

I - DISPOSITIONS GENERALES

Le présent appel à candidatures fixe les modalités de recrutement des personnels dans les services centraux et structures assimilées, applicables aux agents des catégories A, B et C des deux filières, pour une prise de fonctions au 1^{er} septembre 2014.

Les recrutements s'effectueront à partir d'un vivier de postulants constitué, notamment, des candidatures déposées dans le cadre de cet appel afin de pourvoir les vacances d'emplois qui s'ouvriront au sein des services centraux et structures assimilées de la Direction générale des Finances publiques.

Il s'adresse aux agents des deux filières exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de la DGFIP ou en administration centrale et désirant changer de structures.

Le périmètre des services centraux et structures assimilées s'établit comme suit :

- tous les bureaux ou missions de la centrale ;
- les délégations du Directeur général (DDG) ;
- les départements comptables ministériels (DCM) ;
- l'école nationale des Finances publiques (ENFIP) pour les postes administratifs uniquement ;
- l'opérateur national de paye (ONP).

Ne sont pas concernés par cet appel à candidatures, les agents suivants qui bénéficieront d'un mode de recrutement spécifique pour rejoindre les services centraux (ultérieurement précisé) :

- les A et B stagiaires qui suivent actuellement une scolarité ;
- les C stagiaires ;
- les agents qui seront promus par examen professionnel de B en A ou par concours interne spécial de C en B ;
- les agents qui seront inscrits sur liste d'aptitude (C en B ; B en A).

L'attention est appelée sur les inspecteurs stagiaires de la promotion 2012/2013 qui, compte tenu du délai de séjour d'un an qui leur est opposable à compter du 1^{er} mars 2014, ne peuvent postuler pour cet appel à candidatures.

II – APTITUDES REQUISES

□ Emplois de catégorie A

Outre des compétences juridiques, fiscales ou comptables généralement exigées en fonction des attributions respectives des bureaux, les candidats doivent :

- posséder de réelles aptitudes à la rédaction et à l'organisation ;
- faire preuve de disponibilité, les services concernés comportant souvent des contraintes d'horaires ;
- posséder une bonne maîtrise de l'outil micro-informatique, ainsi que des logiciels bureautiques (Word et Excel, notamment).

Pour les emplois d'informaticien dans les bureaux d'études du Service des systèmes d'information (SI), la qualification d'analyste ou de programmeur système d'exploitation est requise.

□ Emplois de catégorie B et C

Les candidats à des fonctions en administration centrale doivent faire preuve :

- de qualités d'ordre et de méthode ;
- d'initiative et de capacités d'adaptation ;
- d'un goût certain pour le travail en équipe ;
- d'une bonne pratique du traitement de texte et du tableur.

Il est précisé qu'une expérience pratique dans les services déconcentrés est parfois recherchée par certains bureaux.

Pour les emplois B informatiques des bureaux d'études du Service des systèmes d'information (SI), une qualification de programmeur système d'exploitation, de chef programmeur ou de programmeur est exigée.

Il est précisé que les candidats ne postulent pas un poste clairement identifié mais une ou des structures sans savoir s'il y aura effectivement une vacance d'emploi.

Pour les guider dans leur choix, une fiche descriptive des missions de chaque bureau ou mission est consultable sur ULYSSE - Les agents - Offres d'emploi – Cadre A, B ou C - DGFIP : <http://ulysse.dgfip/metier/offres-demploi>

III – MODALITES PRATIQUES POUR POSTULER

Tous les dossiers de candidatures devront obligatoirement comporter :

- le dossier de candidature DG dûment complété (fiche signalétique + fiche de vœux) ;
- un curriculum vitae établi selon un modèle à la convenance de l'agent ;
- l'avis motivé de l'AFIP, de l'AFIPA ou du chef de bureau selon le modèle qui figure dans le dossier de candidature ;
- les 3 dernières fiches de notation et d'évaluation. A défaut de disposer de l'ancienneté requise, l'agent produira les fiches de notation en sa possession.

L'ensemble de ces documents sera mis à disposition des services recruteurs.

Toutefois, seules les candidatures **assorties d'un avis favorable et non assujetties au respect d'un délai de séjour** seront communiquées, au cours du mois de janvier 2014, aux différents services recruteurs.

Les postulants seront ensuite, le cas échéant, directement invités par les services recruteurs à un entretien, en fonction des vacances de postes susceptibles de s'ouvrir.

L'ordre des vœux mentionné par le candidat ne pourra faire l'objet d'aucune modification et déterminera au final le service que l'agent rejoindra dans l'hypothèse où il serait sélectionné par plusieurs bureaux.

Néanmoins, la fiche de vœu communiquée n'est pas exclusive. Ainsi, le fait de ne pas avoir mentionné un bureau dans la liste des choix formulés n'interdit pas à ce dernier de proposer un entretien à l'agent.

Dans ce cas, le service concerné sera considéré comme étant le dernier vœu du candidat.

L'attention des agents est appelée sur le fait que toute candidature retenue pour les services centraux prime sur toute autre demande formulée dans le cadre des mouvements annuels de mutation 2014 prenant effet au 1^{er} septembre 2014 ou d'un autre appel de candidatures (à l'exception d'une candidature pour exercer les fonctions d'enseignant).

En revanche, compte tenu du délai de séjour d'un an applicable, les candidatures pour un emploi en centrale des agents qui obtiendront une mutation dans le mouvement complémentaire des inspecteurs du 1^{er} mars 2014 ou dans le mouvement C de la filière fiscale au 1^{er} janvier 2014 ne seront pas examinées.

A l'issue de cette sélection, les affectations des agents retenus seront prononcées dans le cadre des mouvements annuels de mutation de leur catégorie prenant effet au 1^{er} septembre 2014 et diffusées sur ULYSSE.

Si dans les 6 mois suivant le recrutement, il apparaissait à l'agent ou au bureau recruteur que le maintien dans l'emploi n'était pas souhaitable, l'agent réintégrerait sa direction d'origine ou se verrait proposer un poste à la même résidence que le service qui l'a recruté.

III - CONTACTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les agents intéressés peuvent d'adresser à :

Nathalie METZ	Inspecteur	☎ : 01.53.18 00.88
Laurence DELEUVRE	Contrôleur principal	☎ : 01.53.18.01.17

Pour le Directeur général des finances publique
La Sous-Directrice de l'encadrement
et des relations sociales,

Signé

Dominique GONTARD

ANNEXE

- Dossier de candidature